

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Météo-France

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 2010-10636 du 30 novembre 2010 portant modification  
de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 portant nomination des ordonnateurs secondaires**

NOR : DEVD1203906S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics à caractère administratif ;  
Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret du 4 mai 2009 portant nomination du président-directeur général de Météo-France ;  
Vu la décision en date du 25 octobre 2005 portant organisation générale de Météo-France ;  
Vu la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 modifiée portant nomination des ordonnateurs secondaires,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 19 de la décision n° 2009-1635 du 11 mars 2009 susvisée est ainsi rédigé :  
« *Article 19.* – M. Christian DIANON, chef du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon par intérim à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, est nommé ordonnateur secondaire du service régional de Saint-Pierre-et-Miquelon par intérim à compter de la même date. »

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision de Météo-France qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 30 novembre 2010.

*Le président-directeur général  
de Météo-France,*

F. JACO